AR Prefecture

017-200041523-20250605-DEC334_2025-AU Reçu le 05/06/2025



Décision n° 334 / 2025 ABE

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022, n° 88/2022, n°9/2023 et 36/2023 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer pour les Antilles :

• Un devis N° D360 avec les Établissements AVON SAS, pour 2 licences applications mobiles, pour une durée de 1 an et pour un montant de 876.00€ TTC.

Fait à Le **0 5 JUIN 2025**

Le Président Claude BELOT

Communauté de Communes de la Haute - Saintonge 7, rue Taillefer - CS 70002 17501 JONZAC Cedex



Communauté des Communes de la Haute-Saintonge